

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Mickael DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT

ABSENTS EXCUSES :

Nicolas OSSEDAT, Urielle GONARD

ABSENTS :

Clare VERNIN, Jean-Michel BRISSAY-CHÂTRE

1/ IMPLANTATION SOCIETE AGIMAT - « LES SCIERIES »

Monsieur le maire présente à l'assemblée municipale le projet de Monsieur GIRAUDET, qui fait l'objet d'une demande de permis de construire via la SCI AGIRA, visant à implanter la société « AGIMAT » récemment créée (sanitaire, matériaux de construction, remorques, etc. ...). Le site où sera implantée l'activité se situe au carrefour des Scieries, en lieu et place de l'ex bâtiment Bonche aujourd'hui en l'état de friche industrielle.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander l'exonération de la part municipale de la TA applicable dans le cadre du projet aux motifs :

- Une friche industrielle est présente sur le site et va nécessiter des frais à prendre en charge par l'entreprise pétitionnaire pour le démantèlement
- Le projet est nettement inférieur en surface que l'actuel bâti formant friche. L'entreprise va donc beaucoup plus démolir que bâtir.
- Le projet est situé en bordure de voiries départementales et non communales ne provoquant aucun frais sur la voirie communale.
- Les eaux de pluies sont collectées sur le tènement et non mises au réseau.
- Les eaux usées sont raccordées mais le coût est totalement pris en charge par l'entreprise projetée (y compris les 1400 euros de taxe de raccordement et bien sûr l'abonnement). Il en va de même pour tous les réseaux.
- Le site a été dépollué par AREVA (Remblais en partie composés de stériles miniers en provenance de l'ancienne mine d'uranium de St Priest-la-Prugne afin que la zone puisse accueillir de l'activité (vu à l'époque avec M. le Directeur DREAL, M. le Sous -Préfet, AREVA ...) Des zones sous poteaux de l'actuelle friche n'ont bien entendu pas pu être traitées mais Madame Victoire Luquet de Saint Germain (d'ORANO ex AREVA) est informée et va accompagner l'entreprise dans la gestion de ces « restants de déchets ». Là encore il risque d'y avoir un coût à supporter par le pétitionnaire.

C'est donc au regard de cette situation très particulière que la demande d'exonération est formulée à la DDT dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire

2/ INTERCOMMUNALITE

Assainissement :

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que le transfert de la compétence assainissement à la CCPU s'opérera, conformément aux textes, en 2020.

Cependant, si au moins 4 communes de la CCPU s'opposent à ce transfert automatique représentant, dans le cas présent, un peu plus de 1000 habitants, les communes conserveraient ladite compétence jusqu'en 2026 date à laquelle le transfert sera une obligation.

La CCPU demande donc à chaque conseil municipal de donner dans un premier temps son sentiment afin que, s'il fallait envisager le transfert de compétence comme le prévoit le législateur, des études soient lancées au niveau financier et gouvernance pour mieux éclairer les décisions finales.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce plutôt favorablement à une mutualisation de la compétence assainissement et donc à son transfert à la CCPU, sous réserve d'un état des lieux financier et d'une gouvernance adaptés. Cette orientation est conforme à la position toujours tenue par la commune, notamment lorsqu'il était question d'une intégration à Roannais agglomération.

Le maire indique toutefois que, déjà, certaines communes membres de la CCPU ne sont pas sur cette ligne.

Il précise qu'il conviendra alors enfin de revoir le sujet de la CFE de la fromagerie perçue en bonne partie par la CCPU alors que seuls les St Jurauds subissent les coûts très importants du traitement des effluents de l'établissement.

Déchetterie :

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que la communauté de communes de Loire Forez Agglomération a sollicité la Communauté de Communes du Pays d'Urfé afin d'utiliser la déchetterie intercommunale située à St Just en Chevalet pour une partie de leurs usagers.

Une réponse négative leur a été faite par la CCPU afin de ne pas surcharger la déchetterie de St Just en Chevalet qui a vu son volume de déchets augmenter de 40% depuis la réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire intercommunal.

Le maire précise qu'il a adopté une position ferme en bureau communautaire arguant notamment de structures complètement inadaptées à un afflux supplémentaire.

ZAC Machabré :

Monsieur le maire informe qu'une entreprise d'évènementiel, basée pour l'instant à Noirétable a pour projet l'implantation d'un bâtiment sur la zone artisanale intercommunale dite « du Machabré » sur une parcelle d'une superficie de 3000 m²environ.

3/ AFFECTATION BATIMENTS COMMUNAUX

Cure rue du Monteillard :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale le déménagement de la famille RAMANANANJARA dans les locaux de la cure rue du Monteillard.

Cette famille occupe désormais le RDC de l'appartement donnant sur la rue du Monteillard alors que le secrétariat de la paroisse est désormais installé dans la partie du bâtiment RDC donnant côté rue du Montoncel.

(Monsieur RAMANANANJARA s'est proposé pour effectuer de menus travaux d'entretien pour le compte de la commune (désherbage cimetière, monument aux morts, nettoyage terrain boules rue René Cassin, entretien des locaux de la cure...).

Studio avenue du 8 mai :

Depuis le 1^{er} septembre et le départ de la famille ci-dessus évoquée, il est loué moyennant un loyer de 170.00 € par mois majoré de 30 € pour les charges.

4/ CHAUFFAGE BATIMENT COIMMUNAL RUE DU MONTEILLARD

Monsieur le maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal il avait été décidé d'installer un poêle à gaz ou granulés dans l'appartement de la cure occupé dorénavant par la famille RAMANANANJARA. Actuellement les lieux sont chauffés par un chauffage électrique.

Il paraît plus judicieux de valoriser l'ensemble du bien et de l'équiper d'un chauffage central qui, dans un premier temps, équipera l'appartement en RDC côté rue du Monteillard mais sera dimensionné et pensé pour permettre de chauffer, à terme, l'ensemble du bâtiment tout en dissociant les étages par l'installation de compteurs thermiques.

Un devis de 13 439.89 € HT est présenté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter une demande d'aide auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe territorialisée ou de l'enveloppe de solidarité.

5/ COMPLEXE FOOT DU VERDILLE

Implantation d'une réserve pour arrosage en cas de restriction d'eau :

Monsieur le maire explique que notamment la signature du contrat de rivière pour le bassin versant de l'Aix implique des contraintes, surtout en cas de période de restriction d'eau (arrosage du terrain de football mais aussi d'autres fonctions plus larges).

Afin d'anticiper ces périodes et eu égard à la météo, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'étudier l'implantation d'une retenue d'eau (en prolongement du camping ?) et alimentée par la rivière en tout début de printemps.

Une rencontre aura lieu le 12 octobre prochain au stade avec une entreprise spécialisée et un expert du sujet.

Vestiaire/Ad'Ap :

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre de l'Ad'Ap, des accès, sanitaires handicapés, aménagements divers doivent impérativement être créés.

Par ailleurs le club envisage la création d'un auvent bois couverture tuiles abritant la face avant et latérale de la buvette. Deux dispositifs de fermetures de la buvette viendraient compléter l'aménagement. Il s'agit là de remplacer les actuels panneaux de fer qui présentent un certain danger notamment lors des manœuvres.

Il est décidé :

- la prise en charge d'un architecte commun réglé et par le club et par la commune
- la prise en charge comme prévu des travaux d'accessibilité (Ad'ap) par la commune
- la prise en charge par la commune d'un nouveau dispositif de fermeture de la buvette eu égard aux risques évoqués
- la prise en charge par le club de l'auvent bois ci-dessus évoqué.

6/ FROMAGERIE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale d'une réunion le 09 novembre 2018 dans le but d'évoquer le projet de construction d'un dispositif de traitement propre à la fromagerie pour les effluents rejetés vers la station communale souvent saturée.

Seront présents :

- Monsieur GENIN, gérant de la fromagerie,
- le bureau d'études retenu par M. GENIN,
- Monsieur FOUGERE de la Mage,
- la DDPP,
- la municipalité de St Just en Chevalet

7/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire rappelle que l'étude technique et patrimoniale pour la restauration de la Chapelle Notre Dame du Château a été confiée au cabinet ARCHIPAT assisté de Madame DE CASTELBAJAC. Les architectes, après visite sur place, ont commencé le travail qui sera rendu en décembre 2018. Cette étude est financée par la DRAC (40%) et pourrait l'être par le conseil départemental.

Il rappelle également que dans le cadre de « l'appel à partenariat patrimoine pictural protégé 2017-2021 » et, si la commune venait à être retenue pour la mise en valeur des fresques de la Chapelle il y aurait également un financement du Conseil Départemental.

8/ URBANISME

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il s'est opposé à la décision de la DDT concernant leur refus de CU dans le secteur de la « Bernichon ». Il s'est appuyé sur des arguments très fortement étayés voire indiscutables.

Cette situation a provoqué un arbitrage de M. le Sous-Préfet qui s'est rendu sur place en juillet dernier.

Résultats : M. le Sous-Préfet a suivi les arguments du maire et les trois certificats d'urbanisme déposés dans le secteur de la « Bernichon » ont finalement été délivrés.

9/ PERSONNEL

Monsieur le maire rappelle la fin du contrat aidé d'Emy REJONY. Elle est remplacée par un contrat signé avec Mégane LUGNE pour un an à raison de 26 h par semaine selon les exigences de la Mission Locale qui avait proposé sa candidature à la commune.

La commune pourra bénéficier des aides de l'État mais devra remplir un certain nombre de missions de formation et de suivi pour Mégane LUGNE.

Pour information, le maire précise qu'Alain DUFOUR a repris son travail à temps complet mettant ainsi fin au contrat de Romain REGEFFE.

10/ ANTENNE FREE MOBILE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la pose du mât nécessaire à l'implantation de l'antenne FREE MOBILE à « l'Allée » aura finalement lieu semaine 50.

11/ Maison de Service Au Public (MSAP) : JOURNEES PORTES OUVERTES et PRESENCE DU DEFENSEUR DES DROITS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les journées portes ouvertes de la Maison de Services au Public (MSAP) installée à la Poste auront lieu du 08 au 13 octobre.

À cette occasion, Madame LAI-PUIATTI, **Défenseur des Droits**, animera une conférence à la salle ERA le 03 octobre 2018 de 19 heures à 20 heures ayant pour thème « rôles et missions du Défenseur des Droits » avec la contribution de la Commission Départementale de la Présence Postale.

Toute la population est invitée.

Mme LAI-PUIATTI sera également présente dans la semaine des journées portes ouvertes.

12/ INAUGURATION TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le maire rappelle l'inauguration du terrain multisports le vendredi 28 septembre 2018 à 11 heures en présence des partenaires financiers, des clubs sportifs, des écoles, etc...

13/ 11 NOVEMBRE : CENTENAIRE

En vu de la préparation de la célébration du centenaire du 11 Novembre, une réunion est prévue le 27 septembre à 17 heures en mairie avec la FNACA, les écoles, l'école de Musique, la municipalité.

14/ VEHICULES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion (fourgon Ford Transit – année 2006 – 112 000 km) en vente à la Métropole de Lyon pour un montant de 2500.00 €.

Il remplacera le véhicule utilitaire (rouge) qui ne satisfait plus aux exigences du contrôle technique.

Afin de procéder au règlement de ce véhicule, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une décision modificative sur le budget 2018 de la commune (M14).

15/ DUREE AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS VOIRIE COMPLEMENTAIRE 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir le fonds de concours 2018 relatif aux travaux de voirie complémentaire sur une durée de 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Éolien :

Le maire rappelle que, dans ce dossier, la commune a engagé une démarche dite « **accessoire et volontaire** » au côté du Préfet dont la décision de refus a été attaquée par l'investisseur.

Il rappelle les partenaires de cette action :

- la Ligue de Protection des oiseaux (LPO),
- la FRAPNA,
- l'association « bien vivre en pays d'Urfé »
- la commune de St Priest la Prugne,
- la Fédération des Chasseurs de la Loire,
- le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine,
- le Syndicat des Eaux de la Bombarde,
- la Fédération de pêche de la Loire (récemment associée à notre démarche)
- une trentaine de particuliers particulièrement impactés

Réfection couverture locaux rue de Roanne :

M le maire indique que la déclaration préalable (urbanisme) a été déposée auprès des services de la DDT et de Madame l'ABF.

Suite aux diverses demandes de subventions faites dans le cadre de ces travaux, la commune vient d'obtenir une 1ère aide d'environ 10 000.00 € de la part de la Région Rhône-Alpes-Auvergne par le biais de Madame la Conseillère Régionale Sophie ROTKOPF qui a prévenu tout récemment le maire.

Fonds national péréquation ressources intercommunales (FPIC) :

Le montant prélevé sur le budget de la commune sera de 17 338.00 € pour l'année 2018. Le maire relève l'importante somme à verser.

Adressage :

Madeleine VEILLAS informe le conseil municipal que le dossier d'adressage est en ce moment au sein des services de la Poste pour un rendu courant octobre.

Osez 2019 :

Le conseil municipal, à l'unanimité et compte tenu des manifestations déjà prévues en 2019 sur la commune (BNO/ rando d'or, course de Caisses à Savon) qui vont nécessiter bon nombre de bénévoles, ne souhaite pas être organisateur d'Osez 2019.

Week-end ENISE (école d'ingénieurs de ST ETIENNE) des 15 et 16 Septembre 2018 :

Les élus constatent que le bilan de ce week-end est plutôt satisfaisant et qu'aucune dégradation n'a eu lieu.

Le « contrat de nettoyage / désherbage / peinture » a été plutôt bien rempli par les étudiants et les lieux ont été rendu le dimanche après-midi très propres comme promis.

Les commerçants se disent quant à eux très satisfaits de la venue de ces jeunes sur la commune.

En souvenir de leur passage, les étudiants ont réalisé une fresque équipée du blason de la commune dans le gymnase.

(Les élèves s'excusent du bruit ayant pu gêner certains voisins de la salle ERA à l'occasion de la soirée du vendredi)

Mission Locale du Roannais :

Information : la mission locale propose aux élus de leur faire découvrir le métier de conseiller en insertion professionnelle au travers d'une semaine intitulée « vis ma vie de conseiller » du 15 au 19 octobre 2018.

Alertes :

Monsieur le maire porte à la connaissance des élus municipaux divers courriers de diverses institutions alertant sur la difficulté de la fonction de maire et des craintes pour retrouver des candidats à la fonction. (Responsabilités y compris pénales, désengagement de l'état, contraintes de plus en plus fortes, exigences des populations ...).

TIL / Ligne 206 : St Just-Roanne

Monsieur BARTHOLIN, conseiller départemental du canton, informe la commune que la ligne 206 (ST JUST EN CHEVALET – ROANNE) va reprendre une régularité les vendredis après-midi : possibilité de prendre le car sans appel préalable.

Les Cyclos :

L'ensemble du conseil municipal est invité par l'association à participer au repas du Téléthon organisé à la salle ERA le 13 octobre 2018 à 12 heures.

Fête patronale :

Emmanuelle BARLERIN fait part de sa satisfaction quant à la fréquentation, l'ambiance de la fête patronale 2018. Elle souligne notamment les 64 doublettes au concours de pétanque et les 540 repas servis le dimanche soir.

Manifestations à venir :

-ADDEAR de la Loire : «Théâtre Forum , elle va devenir quoi la ferme » les 2 – 3- 4 et 5 octobre 2018 dans la Loire et le Rhône.

-Semaine Enfance Jeunesse du 22 au 26 octobre 2018 organisée par la CCPU et le RAPE avec conférence proposée par la Maison de Santé avec pour thème les addictions en général.

-Journée de nettoyage des rues, voies, places, etc... par les élèves du collège le Breuil et de l'école publique de Saint Just en Chevalet le 28 septembre 2018 après-midi.

La séance est levée à 22 H 15.